

Communiqué de presse
03/12/2015

Signature d'une convention entre le CNFPT et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

La signature de la convention entre l'ANLCI et le CNFPT, initialement prévue lors du Salon des maires 2015 (reporté à mai 2016), a eu lieu le 2 décembre 2015 aux ETS (Cité des congrès de Lyon), événement organisé par le CNFPT.

A l'occasion des ETS, rendez-vous des managers territoriaux qui se tient du 2 au 3 décembre 2015, à la Cité des congrès de Lyon, Hervé Fernandez, directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), et François Deluga, président du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), ont signé une convention pour renouveler leur partenariat pour une durée de 3 ans.

Le partenariat vise à enrichir et valoriser l'offre de services et les outils existants afin de poursuivre la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise des compétences de base en situation professionnelle. En 2014, ce partenariat a permis à plus de 15 000 agents de la fonction publique territoriale de suivre une formation pour la sensibilisation et la lutte contre l'illettrisme au CNFPT.

Le CNFPT et l'ANLCI conviennent par ailleurs d'engager des actions particulières sur la communication, la conception et la mutualisation de ressources pédagogiques. Il s'agira également de développer des interventions ciblées dans les territoires d'Outre-Mer.

La collaboration portera sur les actions suivantes :

- **poursuite de la sensibilisation** des collectivités territoriales et de leurs agents en matière de lutte contre l'illettrisme ;
- **structuration de l'offre de formation et d'accompagnement** proposées aux collectivités ;
- développement d'une **démarche d'évaluation des acquis des agents territoriaux** engagés dans un parcours de formation favorisant la maîtrise des compétences de base ;
- **formation et animation d'un réseau d'intervenants** ;
- **communication sur l'offre de services** en matière de lutte contre l'illettrisme.

La signature de la convention a eu lieu mercredi 2 décembre 2015 à la Cité des congrès à Lyon.

Le Centre national de la fonction publique territoriale
Établissement public paritaire, le Centre national de la fonction publique territoriale conçoit et dispense des formations aux 1,8 millions d'agents territoriaux, de toutes catégories, A, B et C, tout au long de leur vie professionnelle.

Le CNFPT organise plusieurs concours de la fonction publique territoriale : administrateur territorial, conservateur territorial du patrimoine, conservateur territorial de bibliothèques, ingénieur territorial en chef et, depuis le 1^{er} janvier 2014 l'examen professionnel l'administrateur territorial. L'établissement propose également un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et organise la reconnaissance de l'équivalence des diplômes (RED).

Les missions du CNFPT concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public.

Contact presse : Claire Mordret
Tél : 01 55 27 41 35 / 06 22 16 18 70
Email : claire.mordret@cnfpt.fr

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

L'ANLCI est une agence constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public qui réunit les décideurs et les partenaires de la société civile impliqués dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme pour leur proposer un cadre de travail commun : elle assure le pilotage de la mesure de l'illettrisme dans la population (enquêtes nationales en partenariat avec l'INSEE), coordonne les politiques publiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme au niveau national et régional en réunissant les Préfets de Région, les Recteurs, les Présidents des conseils régionaux et départementaux autour de plans de lutte contre l'illettrisme et met à la disposition de tous des repères simples, des outils et des guides de bonnes pratiques. L'ANLCI coordonne chaque année les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (8 septembre) dans le but de proposer des informations simples sur l'illettrisme et sur les solutions de proximité qui existent.

Contact presse : Virginie Lamontagne
Tél : 04 37 37 18 61 / 06 07 77 65 48
Email : virginie.lamontagne@anlci.fr